

## VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

**OBJET** : Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation privative du centre équestre de Carnoux-en-Provence.

### DECISION N° 71-2023

Nous, Jean-Pierre GIORGI,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,  
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,  
VU la délibération du conseil municipal n° 2-VI-2022 du 22 septembre 2022 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,  
VU la convention ci-annexée,

### DECIDONS

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

De conclure une convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation privative du centre équestre de Carnoux-en-Provence avec la SARL « Club hippique de Carnoux-en-Provence »

#### ARTICLE 2

La présente convention est établie pour une durée de 10 années, entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, moyennant un loyer mensuel de 3 523.06 euros (révisé chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

**ARTICLE 3** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca 13002 Marseille), dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours contentieux formé à l'encontre de cette décision peut être accompagné d'un référé-suspension tendant à demander au juge la suspension de son effet avant une décision sur le fond de l'affaire.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services de Carnoux en Provence est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Carnoux en Provence, le 29 septembre 2023.



Le Maire

Jean-Pierre GIORGI